



République Française
Département de la Marne
Arrondissement d'Épernay
Commune de Tours-sur-Marne

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 13 AVRIL 2026

La réunion a débuté le 13 avril 2026 à 18h30 sous la présidence du Maire, Monsieur VERRIELE Loïc.

Membres présents :

Monsieur COCHUT Cédric
Monsieur CORDIER Julien
Madame BEAUFORT Hélène
Monsieur GIROD Sébastien
Madame GOBERT Blandine
Madame JAKOB Sabine
Monsieur JOIGNEAU Michel
Monsieur LE HEBEL Thibault
Madame LOMBARD Sandra
Madame MARTINVAL Jakline
Madame MICHEL Marie-France
Madame PROTAIN Emilie
Monsieur SEILLIEZ Grégory
Monsieur VERRIELE Loïc

Membres absents représentés :

Monsieur DE GOSTOWSKI Grégory Pouvoir donné à Mme LOMBARD Sandra

Membres absents :

-

Secrétaire de séance : Monsieur LE HEBEL Thibault

Le quorum (plus de la moitié des 15 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire informe que deux points seront à ajouter à l'ordre du jour à la demande du SIEM concernant les travaux d'enfouissement de réseaux prévus. Le conseil municipal approuve ces deux points ajoutés à l'ordre du jour. Monsieur le Maire ajoute que le point relatif à la désignation des représentations fera l'objet de 3 délibérations distinctes, les deux Sociétés Publiques Locales ayant transmis leur propre modèle de délibération. Ceci ne change en rien l'ordre du jour.

Ordre du jour :

- D2026_024_1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026
- D2026_025_2 - Compte rendu des décisions prises au titre des délégations
- D2026_029_2 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe
- D2026_030 - Décision d'affectation des résultats 2025 du Budget Annexe

- D2026_031 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Général
- D2026_032 - Affectation des résultats 2025 du Budget Général
- D2026_033 - Budget supplémentaire 2026 Budget Général à la suite d'affectation du résultat 2025
- D2026_034 - Budget supplémentaire 2026 Budget Annexe à la suite d'affectation du résultat 2025
- - Règlement intérieur de la Médiathèque
- D2026_035 - Effacement des réseaux rue du magasin et quai du canal
- D2026_036 - Effacement des réseaux fils nus rue rempart du Nord-Ouest
- D2026_037 - Désignation du représentant de la collectivité à l'Assemblée générale SPL-XDEMAT
- D2026_038 - Désignation des représentants de la commune au sein des instances de la SPL "Le Pressoir"
- D2026_039 - Désignations des représentants de la commune
- D2026_040 - Commission CCID et Commissions facultatives
- - Questions et informations diverses

D2026_024_1 - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-15,

Après lecture du procès-verbal du conseil municipal d'installation du vendredi 20 mars 2026, Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont des remarques particulières à apporter.

Mme BEAUFORT demande que le prochain procès-verbal puisse faire apparaître son nom marital, la modification sera donc prise en compte pour le prochain procès-verbal. Mme Jakline MARTINVAL, indique qu'une coquille apparaît sur le procès-verbal. Le quorum atteint est de 15 et non de 1.

Le procès-verbal du 20 mars 2026 n'appelle pas d'autres remarques, le Conseil Municipal l'adopte à l'unanimité.

15 voix pour

D2026_025_2 - Compte rendu des décisions prises au titre des délégations

Le Maire informe les membres du conseil municipal des décisions suivantes prises au titre des délégations :

- Signature d'une commande d'un camion pour le service technique environ 20 000 €
- Signature d'avenants au marché des cimetières et de devis complémentaires concernant les cimetières (peinture 8187 €, mise à niveau 6 000 €, portail 5 256 €, grilles 8 796 €). Julien CORDIER exprime une requête sur l'ancien cimetière à savoir l'accès à des robinets en fonds de cimetière. Il est expliqué que ce n'est techniquement pas possible
- Signature d'un devis sur la zone de loisirs pour la pose de mains courantes 3 570€ au titre de la mise en sécurité de l'espace ;
- Acquisition pour 6 909 € de matériels informatiques à destination de la mairie et des écoles

- Signatures de devis pour des formations :
 - Management : mener un entretien professionnel Delphine DEGUERNE (6 agents – 11 et 19 juin 2026)
 - PSC1 : au regard des obligations de 80% de l'effectif qui doit être formés aux premiers secours : 2 formations, une remise à niveau (20 agents) et une acquisition (20 agents mise en conformité effectif formé (tous les emplois permanents : remise à niveau pour 20 personnes, acquisition pour 10)
 - Le financement d'une VAE pour agent
 - Une Habilitation électrique
 - Formation sur violences sexuelles et sexistes / femmes (obligation depuis 2022) pour l'ensemble des salariés : recherche de prestataire
- Dépôt d'un dossier au Comité Social Territorial pour la validation du nouvel organigramme réorganisation la filière technique de la commune. L'organigramme est présenté à l'assemblée municipale
- Décisions portées à la connaissance des agents du service technique le 3 avril 2026 : application du règlement intérieur, travail en binôme, information sur l'organigramme et le suivi des consommables, polyvalence notamment en espaces
- Accord de principe pour le déplacement de l'antenne pompier. Hélène BEAUFORT questionne sur le financement qui sera assuré par les pompiers. Sébastien GIROD ajoute qu'il s'agit d'une demande des pompiers, le financement ne sera pas un problème. Le déplacement est prévu pour 2027

Le Maire précise qu'une lettre a été envoyée pour que les propriétaires de la maison qui a brûlé rue du Pignon Bavard fasse l'objet d'une mise en sécurité : démolition et clôture du terrain.

Le compte-rendu des décisions prises n'appelant pas d'autres remarques particulières, les conseillers municipaux en prennent acte.

15 voix pour

D2026_029_2 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Annexe

Grégory SEILLIEZ présente les conclusions du compte financier unique 2025 du Budget Annexe.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par le comptable public de la collectivité et par l'ordonnateur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser.

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

La présentation n'appelant pas de remarques particulières des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré. Le Maire quitte la séance, Jakline MARTINVAL, en qualité de doyenne de l'assemblée, préside le délibéré.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte financier unique 2025 dressé par le comptable public par l'ordonnateur concernant le budget annexe des locaux professionnels de la commune
- de n'apporter ni observations ni réserves sur la teneur des comptes de la collectivité

14 voix pour

D2026_030 - Décision d'affectation des résultats 2025 du Budget Annexe

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 44 211.92 € et un déficit d'investissement de 32 936.74€. La séance étant présidé par Jakline MARTINVAL, doyenne de l'assemblée, le Maire n'étant pas présent, il est procédé au délibéré.

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.1612-12 et 13

Considérant les résultats cumulés :

Excédent de fonctionnement :	+ 44 211.92 €
Déficit d'investissement :	- 32 936.74 €
Solde des restes à réaliser :	0.00€

Statuant sur l'affectation de ce résultat, Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affecter comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 de recettes en investissement :
+ 32 936.74 €
- Report en section de fonctionnement au compte 002 :
+ 11 275.18 €

14 voix pour

D2026_031 - Approbation du Compte Financier Unique 2025 du Budget Général
--

Grégory SEILLIEZ présente les conclusions du compte financier unique 2025 du Budget Général. Le Maire est présent pour l'exposé.

Grégory SEILLIEZ présente les ratios communaux : par grandes compétences et par grands ensembles financiers. Une partie est également consacrée aux recettes communales. Ces recettes seront vus à la baisse de 140 000.00€ pour l'exercice 2026, l'information ayant été transmise par la DDFIP fin mars 2026.

Le constat est une bonne santé financière, avec une trésorerie permettant de financer des investissements mais qu'il convient de bien gérer afin de ne pas obérer la capacité d'autofinancement de la commune. Veiller à une dépense de fonctionnement des plus efficaces permet de générer de la trésorerie. De l'attention est demandée à l'administration sur ce sujet, notamment les petites fournitures qui ont augmenté de 20 000.00 € en 2025. Julien CORDIER fait remarquer qu'il s'agit de dépenses certainement légitimes.

La question de la construction de la nouvelle crèche est abordée : c'est un service à fort pouvoir d'attractivité de la commune et dont 45% du financement est supportée sur le budget communal. Un ensemble de questions tant sur le fonctionnement et les effectifs émerge avec la construction du nouveau bâtiment. Il est nécessaire de trouver un équilibre. Thibault LE HEBEL attire l'attention sur les parents « externes » travaillant à Tours-sur-Marne. Il est précisé que parmi les parents « externes » une grande majorité ne travaillent pas sur les entreprises communales. A ce jour, près de la moitié des familles proviennent de la ville voisine d'ATHIS, qui ne contribuent pas au financement de la crèche. Grégory SEILLIEZ évoque la possibilité d'une participation d'autres communes. La demande pourra être formulée, toutefois les garanties de succès sont faibles. A titre d'exemple, Ambonnay dispose d'une crèche également, Condé-sur-Marne dépend d'une autre intercommunalité comme Athis.

La présentation n'appelant pas d'autres remarques particulières des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré. Le Maire quitte la séance, Jakline MARTINVAL, en qualité de doyenne de l'assemblée, préside le délibéré.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31

Considérant la présentation du budget primitif de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte financier unique dressé par le comptable public de la collectivité et par l'ordonnateur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif et les états des restes à réaliser.

Considérant que le comptable public a bien repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le compte financier unique 2025 dressé par le comptable public par l'ordonnateur concernant le budget général de la commune
- de n'apporter ni observations ni réserves sur la teneur des comptes de la collectivité

14 voix pour

D2026_032 - Affectation des résultats 2025 du Budget Général

Après avoir entendu et approuvé le compte financier unique qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 775 979.67 € et un excédent d'investissement de 1 034 727.64 €

La séance étant présidé par Jakline MARTINVAL, doyenne de l'assemblée, le Maire n'étant pas présent, il est procédé au délibéré.

Vu l'état des restes à réaliser au 31/12/2025

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.1612-12 et 13

Considérant les résultats cumulés :

Excédent de fonctionnement :	+ 775 979.67 €
Excédent d'investissement :	+ 1 034 727.64 €
Solde des restes à réaliser :	441 450,75 €

Statuant sur l'affectation de ce résultat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de l'affecter comme suit :

- Affectation en réserve au compte 1068 de recettes en investissement :
+ 100 000.00 €
- Report en section d'investissement au compte 001 :
+ 1 034 727.64 €
- Report en section de fonctionnement au compte 002 :
+ 675 979.67 €

14 voix pour

D2026_033 - Budget supplémentaire 2026 Budget Général à la suite d'affectation du résultat 2025

Le Maire préside de nouveau la séance. Grégory SEILLIEZ présente le budget supplémentaire proposé aux conseillers municipaux sur plusieurs axes :

- Sur l'intégration des excédents des sections d'investissements et de fonctionnement
- Sur la section d'investissement : établissement du besoin et du financement via une ligne budgétaire inscrite en dépense en budget de fonctionnement
- Sur la section de fonctionnement : ajuster les dépenses à la consommation des lignes budgétaires au 31/03/2026, tenir compte de l'augmentation des besoins en investissements.

La question du coût des énergies est abordée au vu du contexte géopolitique. Les contrats étant récents, ils sont actuellement plus avantageux. Il n'est pas porté à connaissance d'une renégociation par le SIEM de ces contrats, au jour de la séance. Le budget supplémentaire ne prévoit pas trop d'augmentation sur cette ligne de dépenses.

La présentation n'appelant pas de remarques supplémentaires des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.1612-12 et 13

Vu le vote du budget primitif 2016 en conseil municipal du 18 février 2026,

Le Maire présente le budget supplémentaire du budget général de l'exercice 2026, les prévisions (budget primitif et budget supplémentaire) sont les suivantes :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.1612-12 et 13

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Michel GODRON, Maire, présente le budget primitif du budget général de l'exercice 2024, les prévisions sont les suivantes :

SECTIONS	SECTION DE FONCTIONNEMENT <i>BP + BS = budget communal</i>	SECTION D'INVESTISSEMENT <i>BP + BS = budget communal</i>
Total des dépenses	des 2 998 383.77 € + 675 979.67 € = 3 674 363.44 €	3 969 528.85 € + 1 527 350.75 € = 2 496 879.60€
Total des recettes	2 998 383.77 € + 675 979.67 € = 3 674 363.44 €	3 969 528.85 € + 1 527 350.75 € = 2 496 879.60 €

Après avoir entendu le rapport et en avoir débattu, le Conseil Municipal vote le budget primitif dans son intégralité à l'unanimité

15 voix pour

D2026_034 - Budget supplémentaire 2026 Budget Annexe à la suite d'affectation du résultat 2025

Grégory SEILLIEZ présente le budget supplémentaire proposé aux conseillers municipaux sur plusieurs axes :

- Sur l'intégration des résultats des sections d'investissements et de fonctionnement
- Sur la section d'investissement : établissement du besoin et du financement via une ligne budgétaire inscrite en dépense en budget de fonctionnement
- Sur la section de fonctionnement : ajuster les dépenses à la consommation des lignes budgétaires au 31/03/2026, tenir compte de l'augmentation des besoins en investissements.

La présentation n'appelant pas de remarques particulières des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.1612-12 et 13

Vu le vote du budget primitif 2016 en conseil municipal du 18 février 2026,

Le Maire présente le budget supplémentaire du budget annexe de l'exercice 2026, les prévisions (budget primitif et budget supplémentaire) sont les suivantes :

<i>SECTIONS</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i> <i>BP + BS = budget communal</i>	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i> <i>BP + BS = budget communal</i>
<i>Total des dépenses</i>	42 932.40 € + 11 275.18 € = 54 207.58 €	36 200.23 € + 43 936.74 € = 80 136.97 €
<i>Total des recettes</i>	42 932.40 € + 11 275.18 € = 54 207.58 €	36 200.23 € + 43 936.74 € = 80 138.97 €

Après avoir entendu le rapport et en avoir débattu, le Conseil Municipal vote le budget supplémentaire dans son intégralité à l'unanimité

15 voix pour

- Règlement intérieur de la Médiathèque

Un toilettage du règlement intérieur de la Médiathèque a été réalisé afin de tenir compte des évolutions :

- Créer la partie concernant ludothèque et la charte d'usage
- Réviser le règlement pour tenir compte des usages et des pratiques actuels, notamment des moyens de mobilité et l'adhésion à la médiathèque.

Les conseillers municipaux ne souhaitent pas se prononcer ce jour de séance. En effet, doit être établie la notion d'adhésion ou d'inscription suggérant deux issues différentes :

- L'adhésion nécessite de la renouveler, le paiement de la cotisation doit être renouvelée.
- L'inscription est unique, le paiement de la cotisation est unique

Le Maire déclare l'absence de mise au vote.

D2026_035 - Effacement des réseaux rue du magasin et quai du canal

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans la rue du Magasin et Quai du Canal à TOURS SUR MARNE, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Pour le réseau de télécommunication, il nous faudra en supporter totalement les dépenses. Le projet a été estimé à 33 596,81€ TTC. **Ce montant estimatif pourra évoluer en fonction des contraintes rencontrées lors de la réalisation de l'étude définitive.**

La présentation n'appelant pas de remarques particulières des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré.

Après examen du projet et en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue du Magasin et Quai du Canal, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

15 voix pour

D2026_036 - Effacement des réseaux fils nus rue rempart du Nord-Ouest

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet d'effacement des réseaux électrique et de télécommunication dans la rue Rempart du Nord-Ouest à TOURS SUR MARNE, établi par le SIEM ; ces travaux seraient réalisés avant l'aménagement de la voirie.

Pour le réseau de télécommunication, il nous faudra en supporter totalement les dépenses. **Le projet a été estimé à 24 961, 54 € TTC. Ce montant estimatif pourra évoluer en fonction des contraintes rencontrées lors de la réalisation de l'étude définitive.**

La présentation n'appelant pas de remarques particulières des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré.

Après examen du projet et en avoir délibéré, le conseil municipal

- Est favorable à la réalisation du projet d'effacement des réseaux rue Rempart du Nord-Ouest, sous la maîtrise d'ouvrage du SIEM
- Donne délégation de signature au SIEM pour la convention d'enfouissement des réseaux aériens de communications électroniques
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives et comptables en lien avec la réalisation de l'opération.

15 voix pour

D2026_037 - Désignation du représentant de la collectivité à l'Assemblée générale SPL-XDEMAT

Par délibération du 06/09/2018, renouvelé par la délibération D2025_063 du 01/10/2025, notre Conseil a décidé de renouveler la convention devenir actionnaire de la société SPL-XDEMAT créée en février 2012 par les Départements des Ardennes, de l'Aube et de la Marne, et rejoint ensuite par les départements de l'Aisne, la Haute-Marne, La Meuse, La Meurthe et Moselle et les Vosges afin de bénéficier des outils de dématérialisation mis à disposition comme XMARCHES, XACTES, XPARAPH, XFLUCO, XCONVOC, XELEC, XSMS,

La présentation n'appelant pas de remarques particulières des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L. 1524-1, L. 1524-5 et L.1531-1,

Vu les statuts et le pacte d'actionnaires de la société SPL-XDEMAT,

Vu le projet de convention de prestations intégrées,

Le Conseil municipal, après examen, décide :

- de désigner Monsieur Grégory SEILLIEZ, 2^{ème} Adjoint au Maire, en qualité de représentant de la commune de TOURS-SUR-MARNE à l'Assemblée générale et à l'Assemblée spéciale de la Société Publique Locale SPL-XDEMAT.
- d'autoriser le représentant désigné à prendre part à l'ensemble des décisions relevant de l'Assemblée générale et de l'Assemblée spéciale de la SPL-XDEMAT, conformément aux statuts de la société et aux orientations définies par la collectivité.
- de charger Monsieur le Maire de notifier la présente délibération à la SPL-XDEMAT et d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

15 voix pour

D2026_038 - Désignation des représentants de la commune au sein des instances de la SPL "Le Pressoir"

La commune est actionnaire de la SPL « Le Pressoir » ou Pressoria, le renouvellement des instances nécessitent de renouveler les membres qui représentent la commune auprès des instances de la SPL.

La présentation n'appelant pas de remarques particulières des conseillers municipaux, il est procédé au délibéré.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L.1524-5 et L.2121-29 ;

VU les dispositions réglementaires applicables, notamment les articles R.1524-3 et suivants ;

VU le Code de commerce ;

VU les statuts de la SPL « Le Pressoir » ;

VU la délibération n°20200002 du Conseil municipal en date du 13 janvier 2020 approuvant la participation de la commune au capital de la société ;

Considérant le renouvellement du Conseil municipal ;

Après en avoir délibéré,

DESIGNE :

Madame Hélène BEAUFORT en qualité de représentant à l'Assemblée Générale de la SPL « Le Pressoir ».

DESIGNE :

Madame Hélène BEAUFORT en qualité d'administrateur au Conseil d'Administration de la SPL « Le Pressoir ».

15 voix pour

D2026_039 - Désignations des représentants de la commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de désigner des membres de conseil municipal auprès des organismes extérieurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne, à l'unanimité :

Organismes	Proposition du conseil municipal du 20/03/2026	Conseil municipal du 13 avril 2026
SPL X-DEMAT	G. SEILLIEZ	G. SEILLIEZ

SPL Le Pressoir	H. BEAUFORT	H. BEAUFORT
Syndicat Mixte de démoustication	M. JOIGNEAU J. MARTINVAL (suppléant)	M. JOIGNEAU J. MARTINVAL (suppléant)
Comité syndical du Parc de la Montagne de Reims	H. DELANGOWSKI-BEAUFORT J. MARTINVAL (suppléant)	T. LE HEBEL J. MARTINVAL (suppléant)
Correspondant Défense	L. VERRIELE	S. GIROD
Correspondant incendie et secours	S. GIROD	S. GIROD
Correspondant sécurité routière	M. JOIGNEAU	M. JOIGNEAU
Délégué à la protection des données	L. VERRIELE	L. VERRIELE
CNAS	Elus : J. MARTINVAL Agent :	Elus : J. MARTINVAL Agent : S. LEBEUF
Conseil d'école	S. LOMBARD T. LE HEBEL ou E. PROTAIN (suppléant)	S. LOMBARD E. PROTAIN (suppléant)
Conseil de crèche	S. LOMBARD T. LE HEBEL ou E. PROTAIN (suppléant)	S. LOMBARD T. LE HEBEL (suppléant)
Commission d'attribution des places en crèche	T. LE HEBEL ou E. PROTAIN	T. LE HEBEL

Association Foncière de Remembrement	En attente de la chambre régionale d'agriculture
---	--

15 voix pour

D2026_040 - Commission CCID et Commissions facultatives
--

Pour mémoire, le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT) soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Le Maire propose en plus des commissions obligatoires de créer 4 commissions supplémentaires.

Le Maire propose qu'hormis la commission Vie Associative, le nombre de membre pouvant siéger soit de 7 membres.

Conformément à l'article L2112-21 du CGCT, un appel à candidature est réalisé pour chacune des commissions.

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, le conseil municipal décide :

- D'adopter la liste suivante des commissions : Finances / Environnement et Urbanisme / Petite Enfance, Vie scolaire, Enfance-Jeunesse / Vie Associative / Culture et Sports
- De désigner au sein des commissions les membres suivants :

Commissions	Membres
Commission d'Appel d'Offres 7 Membres (actée le 20 mars 2026)	Loïc VERRIELE Président Michel JOIGNEAU Vice-Président Julien CORDIER Sébastien GIROD Blandine GOBERT Sabine JAKOB Thibault LE HEBEL
Commission contrôle des listes électorales 5 membres (actée le 20 mars 2026)	Cédric COCHUT Jakline MARTINVAL Marie-France MICHEL Thibault LE HEBEL Emilie PROTAÏN
Commission Finances 7 membres	Loïc VERRIELE (Président) Grégory SEILLIEZ (Vice-Président) Hélène BEAUFORT Julien CORDIER Grégory de GOSTOWSKI Sabine JAKOB Thibault LE HEBEL
Commission Environnement et Urbanisme 7 membres	Loïc VERRIELE (Président) Michel JOIGNEAU (Vice-Président) Blandine GOBERT Cédric COCHUT Grégory de GOSTOWSKI

	Jakline MARTINVAL Emilie PROTAIN
Commission Petite Enfance, Vie Scolaire et Enfance Jeunesse 7 membres	Loïc VERRIELE (Président) Sandra LOMBARD (Vice-Présidente) Grégory de GOSTOWSKI Thibault LÉ HEBEL Jakline MARTINVAL Marie-France MICHEL Emile PROTAIN
Commission Vie Associatives 7 membres	Loïc VERRIELE (Président) Sabine JAKOB (Vice-Présidente) Cédric COCHUT Michel JOIGNEAU Sandra LOMBARD Jakline MARTINVAL Grégory SEILLIEZ
Culture et Sports 6 membres	Loïc VERRIELE (Président) Grégory SEILLIEZ (Vice-Président) Cédric COCHUT Sabine JAKOB Jakline MARTINVAL Emilie PROTAIN

- De soumettre au Directeur Départemental des Finances Publiques, sous réserve de l'accord des intéressés, les 24 commissaires pour siéger auprès de la CCID suivants :

CCID	LAMIABLE Jean-Pierre	FAUCHERON Benoit
	VERRIELE Loïc	VERREMAN Laurent
	GLORIEUX Damien	HERBAY Laurent
	GODRON Jean-Michel	ZUNIC Ludovic
	MOREAU Joelle	LURQUIN Eric
	HARDY Stéphane	GUERIN Thierry
	JOIGNEAU Michel	SEILLIEZ Grégory
	MICHEL Marie-France	HOULQUIN Anastasia
	MARINVAL Francis	COCHUT Cédric
	CROIZY Philippe	MARTINVAL Jakline
	GIERENS Agnès	GOBET Blandine
DAUVERGNE Vincent	LE HEBEL Thibault	

15 voix pour

- Questions et informations diverses

Les adjoints aux maires vont organiser prochainement les premières séances des commissions. Le Maire leur demande d'évoquer les sujets en cours :

- Michel JOIGNEAU indique que la question du stockage des feux d'artifice est en cours de résolution. Il est nécessaire de vérifier les assurances. Il est prévu une campagne contre les chenilles processionnaires et les frelons sur le modèle de ce qui est pratiqué à Ay et à Bisseuil avec l'achat de pièges et de distributeur. Le 9 mai 2026 sera organisé une journée citoyenne pour le ramassage des détritux aux abords du terrain de foot, Le rendez-vous est à 9h sur l'esplanade où sera déposées des bennes. Les travaux du cimetière devraient finir courant mai, il sera associé à un règlement qui doit encore être rédigé. Enfin avec VNF, Cédric COCHUT est engagé sur le sujet, il sera nécessaire de monter un dossier afin de créer les remontoirs nécessaires aux animaux qui tombent des berges de la Marne.
- Sabine JAKOB indique qu'une réunion d'information auprès des associations se tiendra jeudi 16 avril à 18h30. Des rappels seront formulés pour garantir une bonne gestion des sollicitations (photocopies, matériels, salles etc.). Des boîtes à livres seront mises en place prochainement aux lieux de passage de la commune comme le parc aventure. Julien CORDIER demande combien sont prévus. 5 seront commandées.
- Le Maire ajoute d'un aménagement zone de loisirs / city stade est prévu avec des chaises et tables. La commission urbanisme sera réunie à cet effet. Un cirque est autorisé du 30/04 au

03/05. Hélène BEAUFORT demande si des animaux seront présents. Le Maire précise que ce n'est pas un cirque présentant des numéros avec animaux.

- Sandra LOMBARD indique que le CMJ propose d'acquérir un Pumptrack, l'emplacement proposé est le parc aventure. Le coût est à étudier : 100 000.00€, d'autant que les vélos ne sont pas autorisés dans le parc aventure. Des jeux restent à renouveler, le CMJ peut demander des devis. Le repas de « pique-nique » du centre de loisirs sera confectionné par les agents de restauration, l'objectif est d'améliorer la qualité. Cela nécessite une charge de travail plus importante des agents. La question de la chaleur à l'école maternelle a été étudiée grâce à Blandine GOBERT. Au vu de la structure des locaux, il est préconisé des pare-soleils jaquette pour les fenêtres, pergolas et brumisateurs. La question de la végétalisation sera relancée et abordée en commission.
- Grégory SEILLIEZ indique travailler sur la relance d'un bulletin municipal qui paraîtrait 1 fois par trimestre. Le nom envisagé est « Les échos tourmanistes », mais sera soumis en commission pour une adoption définitive ou d'autres propositions. Le bulletin serait constitué d'un éditorial, page avis de naissance, de décès et de mariage sous réserve d'accord des personnes concernées, une page actualité sur les temps forts ou grands projets, une page jeux. Grégory SEILLIEZ a pris contact avec Cybercreation pour améliorer le site institutionnel et travaille à récupérer l'accès sur Facebook, pour le faire vivre. Dernière information, pour 8 pages de bulletin municipal, le coût s'élève à 1 600.00€.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h17.

Monsieur LE HEBEL Thibault
Secrétaire de séance



Monsieur VERRIELE Loïc,
Maire

